

Compléments en date du 26/03/2025

Bonjour,

Comme convenu, veuillez trouver en pièce jointe la cartographie du projet mise en conformité par rapport au PLU.

Les zones classées Nco dans le PLU sont désormais exclues du projet. Par ailleurs, conscient de l'importance du maintien de la biodiversité, une attention particulière sera apportée lors de la réalisation des travaux pour ne pas perturber ce milieu. Je veillerai à ce que l'action de défrichage n'entraîne pas d'accumulation de branchages qui pourrait nuire à l'écoulement de l'eau et/ou conduire au salissement des berges.

Par ailleurs, une fois les travaux de défrichage effectués, une clôture en fils barbelés sera implantée afin de restreindre l'accès de mes bovins au cours d'eau (limiter le risque de pollution et de destruction des abords du ruisseau) tout en permettant la circulation de la faune sauvage.

Certaines zones du projet présentent une forte pente. Dès le défrichage réalisé je prévois d'implanter une prairie afin de réduire les risques d'érosion et de salissement. Mon système d'exploitation est basé sur un système extensif. Je n'utilise pas de pesticides. Par ailleurs, afin d'exploiter au mieux les surfaces parfois plus difficiles d'accès, je suis à la tête d'un cheptel de bovins de races Ferrandaise et Salers principalement. Ces races rustiques permettent de valoriser au mieux les ressources locales.

Les travaux de défrichage sont prévus pour les mois de juin/juillet 2025. Cela me permettrait de pouvoir implanter la prairie rapidement derrière afin de bénéficier des meilleures conditions d'implantation (août/ septembre) d'un point de vue climatique.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Guillaume Burnol.